

CONSEIL MUNICIPAL du 30 août 2018
Convocation du 22 août 2018

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 30 août à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Ph. Bride, Mmes L. Jeanguillaume, S. Hählen. MM J. Courvoisier, D. Chapoutot, Cl. Kimmel, Ch. Pasteur, Mmes S. Piquet, A. Fromond, J. Geneletti, D. Rebboah.

Secrétaire de séance : Philippe Bride

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. Une précision est apportée sur le droit de préemption urbain suite à la question d'A. Fromond.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Un point est rajouté à l'ordre du jour : attribution de compensation à la CCVA.

DELIBERATIONS: Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. **DPU** : Après exposé, le conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :
 - la vente d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée AD 255
 - la vente d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée A399. P. Bride ne prend pas part au vote.
 - la vente d'une maison avec terrain, parcelles cadastrées C265 et C 267
 - la vente de terrain parcelles cadastrées A154, A155, A156 et A 160
 - la vente d'une maison avec terrain, parcelles cadastrée AC 138 et AC 139.
2. **Avenant au bail de gendarmerie** : compte tenu de la réalisation de travaux d'amélioration en 2016/17, la gendarmerie propose une augmentation du loyer de 847€ par an. Le loyer annuel est fixé à compter du 1^{er} juillet 2017 à la somme de 45 119.24€. Le conseil accepte cet avenant au bail et autorise le maire à signer ce bail avec la gendarmerie. Vote avec 1 abstention.
3. **Election du délégué au CNAS** : M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au centre national d'action sociale depuis l'année 2000. M. Gérard Faivre, parti en retraite, était le délégué agent pour la commune. Il faut désigner un nouveau délégué pour représenter le personnel de la commune. Le conseil désigne Madame Elodie Morel, actuelle secrétaire, délégué agent au sein des instances du CNAS.
4. **Tarif location de salle** : M. le Maire informe le conseil qu'à partir du 11 septembre, la salle Alixant sera occupée le mardi de 20h à 22h pour des cours de danses animés par «Quat-patt-danse ». M. le Maire propose de louer la salle au prix de 30€ par mardi (sans autre prestation). Le conseil valide ce tarif à 30€ par mardi, une convention d'occupation des locaux sera établie avec la mairie.
5. **Lotissement des Varraches, coût du M²** : M. le Maire présente l'avancement de l'étude réalisée pour le lotissement communale des Varraches avec une estimation du prix de vente du M². Compte tenu de l'estimatif des travaux de terrassement, voirie, réseaux secs et humides, espaces verts, après débat, le conseil décide de fixer le prix de vente du terrain viabilisé à 45€ ht le M², soit 54€ TTC. Ce prix pourra faire l'objet d'une éventuelle diminution en fonction du coût réel des travaux.
6. **Attribution de compensation à la CCVA** : suite à la notification des attributions de compensation définitives proposées par la CCVA, selon décompte ci-dessous :

Attribution de compensation de la taxe professionnelle (TPU)	44 972.46
Auxquels il faut déduire :	
Contingent incendie	-28 520.00
Mutualisation	-182 540.75
Rectificatif 201	+ 7 847.08
Reversement à effectuer par la commune	158 241.21

Le conseil valide cette attribution de compensation.

7. **Eclairage de la Fontaine du Bas** : D. Ferniot expose le financement définitif des travaux d'éclairage de l'escalier de la Fontaine du Bas jusqu'à la rue du Bief ainsi que la pose d'un mât en bout du parking de l'église. Dossier suivi et subventionné par le Sidec, reste en charge mairie 7 378.16€

Travaux :

Remerciements aux agents ainsi qu'aux jeunes recrues de nos jobs d'été, pour l'ensemble du travail fourni, la qualité et le sérieux apportés aux différents travaux (implantation de mobilier urbain, lasurage des éléments bois, divers nettoyages et peinture aux écoles, l'entretien des espaces verts et fleuris).

Salle des fêtes (multi-activités) : une réunion de travail avec l'architecte du cabinet Roux a eu lieu en mairie pour finaliser les plans suite aux demandes du responsable sécurité incendie du département. La planification des travaux a été évoquée afin de perturber le moins possible le fonctionnement de la salle. Une réunion de la commission de sécurité aura lieu en préfecture lundi 3 septembre. Une discussion sur l'acquisition de tribunes escamotables pour le cinéma a lieu. La citerne à gaz sera supprimée et remplacée par 2 grandes bouteilles. Il faudra procéder à la recherche des réseaux d'évacuation.

Eclairage du stade : S. Hählen rappelle qu'il y a lieu de procéder le plus rapidement possible au changement d'ampoule de projecteur sur le stade. M. le Maire répond qu'une solution est en attente courant septembre.

Boîte à livres : la mairie a installé une première boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique du parking de la salle des fêtes. La communauté de communes doit en installer une deuxième en collaboration avec le lycée et participation financière de la commune. Elle sera certainement installée vers l'entrée sud de la commune.

Gymnase : le parquet a souffert de la sécheresse de cet été.

Dépôt sauvage : M. le Maire dénonce cet acte irresponsable de dépôt sauvage. Cette personne a ensuite mis le feu malgré la sécheresse qui s'est propagé aux arbres de la forêt. Les pompiers ont dû intervenir.

La horloge : l'horloge de l'église est à nouveau réglée correctement.

Syndicats des Eaux : la loi Notre préconisait la disparition des syndicats intercommunaux des Eaux avec les prises de compétences des communautés de communes (EPCI). De ce fait, il n'y avait plus de délégués de Mouchard au syndicat de la Vache. La Loi du 8 Août revient sur ce texte. Par conséquent, la communauté de communes doit renommer des délégués au syndicat de la Vache. Un bouclage pourrait être envisagé à Certeméry, permettant d'améliorer la distribution d'eau sur les deux périmètres.

Rentrée des classes : lundi 3 septembre, 97 élèves prévus dans nos écoles. Remerciements des enseignantes pour la qualité du nettoyage et les aménagements et achats de l'été.

Radar pédagogique route de Cramans : rapporteur S. Hählen, un automobiliste a été enregistré à 137km/h.

Studio : encore trop de studios vacants pour la rentrée.

Coopérative solidaire : D. Ferniot informe le conseil de la réunion qui se tiendra le 27 septembre.

13/09 : perturbateurs endocriniens : une conférence aura lieu sur ce sujet à la salle des fêtes le 13 septembre à 20h30.

02/09 : Chamblay le 2 septembre à 11 h30 cérémonies commémoratives de la libération du Val d'Amour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain conseil : vendredi 5 octobre 2018.

Le secrétaire,

Le Maire,

Philippe Bride

Michel Rochet

